

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (02.04.2014)	L	C	L	C	Reçu le 11.04.14	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	17.03.2014	N/C	N/C	L	C	Reçu le 31.03.14	
1.3.	SC04	Rapport national	17.11.2013			L	C	Reçu le 18.11.13	
1.4.	S17	Lettre sur les questions d'application en suspens	02.04.2014			L	C	Reçu le 20.05.14.	
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 13/02	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	02.04.2014	N/C	N/C	L	C		
		Marquage des navires ²		N/C	N/C	L	C	Article 10 du règlement 2009 de l'Autorité des pêches hauturières (DSFA)	
		Marquage des engins ²		N/C	N/C	L	C	Article 3 du règlement 2009 de l'Autorité des pêches hauturières (DSFA)	
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur autorisé	
		Fiches de pêche à bord ²		L	P/C	L	C	Article 40 du règlement 2009 de l'Autorité des pêches hauturières (DSFA)	
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15.02.2014			L	C	Reçu le 01.04.14	
2.2.	Rés. 13/03	Livres de pêche officiels	15.02.2014			L	C	Reçu le 19.03.14	
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	02.04.2014	N/C	N/C	L	P/C	Règlementation DSFA en cours de modification pour interdire l'emploi de grands filets dérivants en haute mer (CAP).	
2.4.	Rés. 13/08	Plan de gestion des DCP	31.12.2013			N/A	N/A	Aucun senneur autorisé	
2.5.	Rés. 12/13	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18.12.2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucun renseignement fourni.	
2.6.			Pour PS 17.09.2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur autorisé.	
3. Déclarations concernant les navires									

¹ C = conforme ; N/C = non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02	C	N/C	L	C	Rapport soumis le 25.02.14.		
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au31.12.2010(10 ans)	N/C	N/C	L	P/C	A indiqué qu'une politique de pêche hauturière est en cours d'élaboration pour fournir une base au PDF (Source: lettre de la DSFA reçue le 08.04.14).		
Capacité de référence										
3.3.	Rés. 12/11	Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au31.12.2009	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucun renseignement fourni.		
		Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007		L	P/C	L	P/C			
3.4.	Rés. 13/02	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01.07.2003	C	P/C	C	P/C	Renseignements obligatoires manquants : ports desquels opèrent les navires.		
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01.07.2006	C	C	C	P/C			
3.6.	Rés. 13/07	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15.02	C	P/C	L	C	Reçu le 16.03.14.		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15.02			L	C	Rapport « Néant » reçu le 15.04.14.		
3.8.		Information des accords d'accès	Depuis le 07.03.2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas d'accord d'accès.		
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14.01.2014			L	C	Reçu le 11.04.14		
4. Système de surveillance des navires										
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01.07.2007	P/C	P/C	C	C	SSN adopté en février 2009 (Source : IOTC-2013-SC16-NR27).		
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30.06 Navires > 15m	N/C	N/C	L	C			Reçu le 08.10.13
4.3.	Rés. 12/13	Résumé des données SSN ²	02.04.2014	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni		
5. Statistiques obligatoires – CPC Etat du pavillon										
Captures nominales										
5.1.	Rés. 10/02	• Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	L	P/C	Groupées par espèces		
		• Pêcheries de surface	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			Aucun sennet autorisé.
		• LL	Provisoires	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni. Captures nominales partiellement fournies pour 2013.	
			Finales	30.12	N/C	N/C	N/C	N/C		
Prises et effort										
5.2.		• Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C			

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
		• Pêcheries de surface	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur autorisé.		
		• LL	Provisoires	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
			Finales	30.12	N/C	N/C	N/C	N/C	Prises et effort partiellement fournies pour 2013.	
5.3.		Fréquences de tailles								
		• Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C			
		• Pêcheries de surface	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur autorisé		
		• LL	Provisoires	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
			Finales	30.12	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
5.4.		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)								
		Navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire.		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
6. Statistiques obligatoires – CPC Etat côtier										
6.1.	Rés. 10/02	Prises et effort								
		• Pêcheries de surface	30.06			N/C	N/C	Aucune donnée fournie. Données fournies pour 2013.		
		• LL	Provisoires	30.06			N/C		N/C	
			Finales	30.12			N/C		N/C	
7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI										
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins	30.06	N/C	N/C	L	P/C	Groupées par espèces.		
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07.07.2010	L	P/C	L	P/C	Règlementation DSFA en cours de modification pour inclure l'interdiction relative aux requins renards (CSM). Incline dans les termes et conditions de l'ATF.		
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>)	Depuis le 14.08.2013			L	P/C	Incline dans les termes et conditions de l'ATF.		
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines ²	02.04.2014	L	P/C	L	P/C	Interdiction prévue par la loi nationale et incluse dans les termes et conditions de l'ATF. Aucune interaction signalée.		
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06.08.2009	N/C	N/C	L	P/C	Règlementation DSFA en cours de modification pour inclure les dispositions imposant la présence de coupe-fils/dégorgeoirs à bord des palangriers (CSM). Inclues dans les termes et conditions de l'ATF.		
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06.08.2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur autorisé		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
7.7.	Rés. 10/06	Rapport sur les oiseaux de mer ³	02.04.2014	L	P/C	L	P/C	Rapport obligatoire inclus dans les termes et conditions de l'ATF. Aucune interaction signalée.	
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01.11.2010	N/C	N/C	L	P/C	Règlementation DSFA en cours de modification pour inclure les dispositions relatives aux mesures d'atténuation à bord des palangriers (CSM). Inclues dans les termes et conditions de l'ATF.	
7.9.	Rés. 13/04	Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 02.04.2014			N/A	N/A	Aucun senneur autorisé	
7.10.	Rés. 13/05	Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 02.04.2014			N/A	N/A		
8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (23.03.2014)	C	C	C	C	Précédemment évalué comme N/A. Aucun navire ou ressortissant identifié comme pratiquant la pêche INN.	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	02.04.2014	C	C	C	C		
9. Transbordements									
9.1.	Rés. 12/05	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15.09	N/A	N/A	L	P/C	Aucun rapport d'évaluation fourni sur le contenu/les conclusions des rapports d'observation.	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	02.04.2014	N/C	N/C	L	C	Reçu le 11.04.14.	
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01.07.2008	N/A	N/A	N/C	N/C	Aucun renseignement fourni.	
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	25.02.2014	N/A	N/A	N/C	N/C	Infractions présumées : 3 Réponses obtenues : 0	
9.5.		Paiement contribution ROP	15.08.2013			C	C	Reçu le 24.07.13.	
10. Observateurs									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	02.04.2014	N/C	N/C	N/C	N/C	Programme régional d'observation non mis en œuvre (Source : IOTC-2013-SC16-NR27 et IOTC-2014-CoC11-IR27).	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer ($\geq 24m$) ²	Depuis le 01.07.2010	N/C	N/C	N/C	N/C		
10.3.		• 5% progressif, en mer ($< 24m$)	2013	N/C	N/C	N/C	N/C		
10.4.		• 5% progressif pour les débarquements artisanaux ²	02.04.2014	N/C	N/C	N/C	N/C		
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/C	N/C	N/C	N/C		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
11. Programme de document statistique									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre	01.10	N/A	N/A	N/A	N/A	N'importe pas de thon obèse.	
11.2.		Rapport 2 ^e semestre	01.04	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.3.		Rapport annuel ²	02.04.2014	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni. A exporté du BET vers le Japon.	
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01.07.2002	P/C	P/C	C	C	Dernière mise à jour : 22.07.2013.	
12. Inspections au port									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01.07	N/C	N/C	L	C	N'a signalé aucun débarquement en 2012.	
12.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31.12.10	N/C	N/C	L	C	Reçu le 15.04.14. A désigné 4 ports.	
12.3.		Autorité compétente désignée		N/C	N/C	L	C		
12.4.		Périodes de notification préalable		N/C	N/C	L	C		
12.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/C	N/C	L	C	Reçu le 17.04.14 : six rapports d'inspection.	
12.6.	Inspecte au moins 5% des LAN or TRX	Depuis 01/03/2011	N/C	N/C	C	C	Aucun LAN/TRX effectué en Tanzanie en 2013 (Source : IOTC-2014-CoC11-IR27).		
12.7.	Refus de demande d'entrée au port		N/C	N/C	C	C	Aucun navire étranger ne s'est vu refuser l'entrée au port.		
13. Mesures relatives aux marchés									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importation, débarquements, transbordements des produits du thon et espèces apparentées	02.04.2014			L	C	Aucun LAN/TRX effectué en Tanzanie en 2013 (Source : IOTC-2014-CoC11-IR27).	

Commentaires sur le niveau d'application par la Tanzanie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA10 en 2013.

En ce qui concerne le niveau d'application par la Tanzanie des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 10^e session en 2013, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis au Tanzanie par le président de la Commission dans un courrier daté du 10 mai 2013.

<ul style="list-style-type: none">• Résolution 10/02 (Statistiques exigibles). Notant les progrès que la Tanzanie a accomplis au cours de la dernière année en matière de mise en œuvre et d'amélioration des systèmes de collecte et de déclaration des données, le CdA note que la Tanzanie ne respecte pas les obligations de déclaration des données de la CTOI, notamment en ce qui concerne les données de captures nominales, de prises et effort, de fréquences de taille et de prises accessoires de ses pêcheries nationales et de palangre. Le CdA a ENCOURAGÉ la Tanzanie à apporter de nouvelles améliorations dans la collecte et la déclaration des données pendant la période d'intersession.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 07/02 (Registre des navires autorisés). Notant que la Tanzanie n'a pas fourni les données relatives au TB des navires de plus de 24 mètres, le CdA a ENCOURAGÉ la Tanzanie à fournir dès que possible les informations requises.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas inclus les exigences des mesures de conservation et de gestion de la CTOI sur les oiseaux de mer, les requins-renards et les grands filets dérivants comme obligation contraignante dans la législation nationale comme l'exige les Résolutions 10/06, 12/09 et 12/12 ; le CdA a PRESSÉ la Tanzanie de transposer ces mesures de conservation et de gestions dans sa législation nationale dès que possible.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 11/04 (Programme Régional d'Observation). Notant que la Tanzanie n'a pas mis en place un programme d'observation comme l'exige la Résolution et que la Tanzanie a exprimé son engagement à mettre pleinement en œuvre ce programme, le CdA a ENCOURAGÉ la Tanzanie à poursuivre son effort vers cette pleine application pendant la période d'intersession.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 10/11(Sur des mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée). Notant que la Tanzanie n'a pas fourni la liste de ses ports désignés, le nom de l'autorité compétente, les périodes de notification et les rapports d'inspection, le CdA a PRESSÉ la Tanzanie à communiquer ces informations dès que possible.
<ul style="list-style-type: none">• Réponse à la lettre de commentaires. Notant que la Tanzanie n'a pas encore répondu à la lettre de commentaires, le CdA a PRESSÉ la Tanzanie à fournir une réponse à la lettre de commentaires de 2012.

Réponse : Aucune réponse à la lettre du Président de la Commission n'a été reçue de la Tanzanie.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par la Tanzanie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA11 en 2014.

Après examen du Rapport d'application 2014 de la Tanzanie, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non-conformité suivants, pour discussion.

<ul style="list-style-type: none">• N'a pas mis en œuvre les mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale, comme l'exige la Résolution 12/13.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni la liste des navires qui ont pêché le thon tropical en 2006 comme l'exige la Résolution 12/11.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni un résumé du rapport SSN, comme l'exige la Résolution 12/13.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni les données de captures nominales, de captures et efforts de pêche, de fréquences de taille et de prises accessoires pour les activités de pêches côtières et palangrières, comme l'exige la Résolution 10/02.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni les données de captures et efforts de pêche pour les navires de pêche étrangers, comme l'exige la Résolution 10/02.

-
- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni la liste des navires transporteurs autorisés et le rapport sur les résultats des enquêtes menées sur les infractions présumées, comme l'exige la Résolution 12/05. |
| <ul style="list-style-type: none">• N'a pas mis en place un programme d'observation et un plan d'échantillonnage comme requis par la Résolution 11/04. |